

Face aux conséquences économiques de la crise du COVID-19 et afin d'assurer un soutien aux entreprises, **les régions** ont pris un ensemble de mesures, soit seules, soit avec l'Etat, avec BPIFrance, les réseaux consulaires et les acteurs économiques locaux.

C'est plus d'un milliard d'euros qui a d'ores et déjà mobilisé en propre par ces collectivités au profit des acteurs économiques sur l'ensemble du territoire.

Aussi, le Comité France Maritime a estimé utile d'établir et de vous diffuser, sous forme de tableau, **une synthèse** de ces dispositifs (aides directes, dispositifs visant à répondre aux problèmes de trésorerie immédiate, garantie, prêt « rebond », différé de remboursement ...).

Les informations sont données à **titre indicatif** compte tenu des **évolutions rapides** tant sur les montants affichés que sur les dispositifs retenus.

Pour plus de renseignements, pour connaître l'exhaustivité des mesures par région ou encore pour identifier les contacts, il est recommandé de consulter les sites des régions ou ceux des préfectures de région.

Les points de contact du CFM sont Sophie Moussette, Chargée de mission politique maritime des territoires et territoires littoraux au Secrétariat général de la mer ( 📞 : 01 42 75 66 37 - ( : 06 42 87 14 54 e-mail : [sophie.moussette@pm.gouv.fr](mailto:sophie.moussette@pm.gouv.fr) )

et François Daniel, Chargé de mission économie maritime au Comité France Maritime ( 📞 : 01 42 25 61 53- ( : 06 64 12 61 77 e-mail : [f.daniel@cluster-maritime.fr](mailto:f.daniel@cluster-maritime.fr) )

20/04/2020



COVID-19 – Aides et dispositifs en faveur des entreprises mis en place par les Régions

Régions	Chiffres-clés	Mesures régionales	Mesures exceptionnelles-modifications des aides existantes	Préparation du rebond, du relèvement des entreprises et de l'économie et la construction d'un nouveau modèle économique et social
BRETAGNE	103,8M€ de mesures nouvelles pour les entreprises et associations 10,5M€ versés au fonds national de solidarité 5M€ de dotation pour le nouveau Prêt Rebond	<b>Extension des conditions de garanties d'emprunt bancaire aux entreprises</b>  Dans le cadre du fonds régional de garantie Bretagne avec BPI France, les modalités des prêts de renforcement de la trésorerie accordés par les banques françaises seront ouverts au crédit court terme et aux entreprises : garantie d'emprunt de 70% quels que soient les projets et de 80 à 90 % pour renforcer la trésorerie des PME et TPE.	<b>Mesures exceptionnelles pour les aides de la Région :</b>  <b>Versement anticipé des aides régionales</b>  Un versement anticipé des avances remboursables et subventions accordées déjà votées (d'un montant jusqu'à 90 %), sans justificatif nouveau. <b>Bénéficiaires</b> : entreprises, associations, startup, agriculteurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, les organismes d'enseignement supérieur et de recherche,	<b>Création d'un Prêt Rebond Région Bretagne (5 M€)</b>  Prêt à taux 0 de 10 000 à 200 000 € sans garantie sur les actifs de l'entreprise ou le patrimoine du dirigeant.e. Ce prêt, créé par la Région avec Bpifrance est doté d'un fonds initial de 5 M€.  <b>Bénéficiaires</b> : PME bretonne de plus d'un an rencontrant un

20/04/2020



			<p>propriétaires forestiers (projets d'investissements), organismes d'appui à l'agriculture et à la forêt, de créations d'emplois, de soutien à la R&amp;</p> <p><b>Suspension du remboursement des avances remboursables</b>  À compter du 15 mars : suspension jusqu'à fin du mois de septembre 2020 de l'ensemble des remboursements d'avances accordées aux entreprises. L'échéancier sera aussi étudié pour les entreprises n'ayant pas honoré leurs engagements en février.</p> <p><u>Bénéficiaires</u> : toutes entreprises et associations bénéficiant d'une avance remboursable.</p> <p><b>Maintien du soutien aux manifestations, projets et activités</b>  Maintien des subventions de soutien aux manifestations, projets et activités, même en cas d'annulation passée ou à</p>	<p>besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle ou une situation de fragilité temporaire (marché défavorable ou en mutation, nécessité de faire évoluer le modèle économique (transition digitale, écologique...).</p>
--	--	--	--	---

20/04/2020



			venir. Les organismes n'ayant reçu qu'une partie de la subvention peuvent demander le versement de la totalité de l'aide en se rapprochant de leur service instructeur (économie, culture, sport...).	
<b>CORSE</b>	<b>1M€ pour abonder le fonds national de solidarité. 4 M€ pour le fonds régional de garantie</b>	<b>Création d'un fonds « Sustegnu – Covid-19 » de solidarité spécifique pour les entreprises insulaires :</b>  Le Conseil exécutif de Corse a proposé que la Collectivité de Corse participe au financement d'un dispositif porté en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie territoriale (CCIT). <b>Ce fonds, constitué avec la CCIT grâce à un apport majoritaire de la Collectivité de Corse (6M€ susceptible d'être abondé si nécessaire jusqu'à 8M€) permettra de mobiliser, en lien avec le secteur bancaire des prêts de trésorerie à taux zéro (pour un montant</b>	<b>Mobilisation et extension des financements existants (6,25 M€ d'avances remboursables via la CADEC)</b>  L'agence de développement économique de la Corse (ADEC) a abondé de 6,25 M€ un dispositif de prêt à la trésorerie, qui est géré par la Caisse de développement économique de la Corse (CADEC). <b>Public-cible :</b> ce dispositif finance le besoin en fonds de roulement et en trésorerie des très petites entreprises insulaires et des associations.  <b>Modalités de la mesure :</b> avances remboursables à taux zéro qui sont généralement	Le plan d'urgence et de sauvegarde économique et sociale de la Corse proposé par le Conseil exécutif a vocation à être prolongé et complété par des mesures de moyen et de long termes.

20/04/2020



		<p><b>maximal par prêt de 100 000€) avec différé d'amortissement, le tout pour un volume global estimé à 120M€. Public cible :</b> toutes les entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés. <b>Modalités de la mesure :</b> prêt à taux zéro.</p> <p><b>Création d'un fonds territorial de garantie</b></p> <p>Ce fonds, abondé par la Collectivité de Corse de près de 4 M€, vise à accompagner le plus grand nombre (entreprises et associations), en complémentarité du fonds national de garantie (via la BPI), pendant la crise et immédiatement après. Il permet à la fois de pallier l'urgence et d'assurer les conditions de la relance après l'échéance du 31 décembre 2020. <b>Public cible :</b> entreprises et associations <b>Modalités de la mesure :</b> garantie aux prêts bancaires.</p>	<p>associées à un concours bancaire mis en place par un établissement de crédit.</p> <p>Le Conseil exécutif de Corse étudie en lien avec les services de l'Etat la possibilité d'une évolution des règles d'éligibilité pour permettre de les adapter à la nouvelle situation.</p>	
--	--	--	--	--

20/04/2020



		<p><b>Accompagnement des acteurs du monde agricole et de la pêche</b></p> <p>S'agissant de la filière agricole spécifiquement, le dispositif « garantie bancaire aîné » proposé par l'Office de développement agricole et rural (ODARC) est élargi à l'ensemble des exploitants agricoles qui sollicitent un financement de trésorerie auprès de leurs banques. Cette action engageant 600 000€ de crédits de la CdC via l'ODARC doit permettre la garantie de près de 2,5 M€. Public cible : Agriculteurs. Modalités de la mesure : prêt à la trésorerie.</p> <p><b>Pour la pêche, dans l'attente de l'adaptation des règles communautaires de mobilisation du FEAMP dédiées au secteur de la pêche et de l'aquaculture et suite à l'annonce faite le 19 Mars 2020 par la Commission d'un cadre temporaire pour la mise en œuvre des aides d'Etat,</b></p>		
--	--	---	--	--



20/04/2020

		<p><b>l'Office de l'Environnement en concertation avec la filière professionnelle corse se mobilise pour la pêche corse.</b></p> <p>Public cible : pêcheurs professionnels          Modalités de la mesure : mise en place d'une aide au maintien de l'activité basée sur la perte de chiffre d'affaires dans la limite de 120 000 € par entreprise active dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture insulaires.</p>		
HAUTS-DE-FRANCE	<p>Plan global d'environ 327 M€.</p> <p>21 millions d'euros de prêts et de subventions</p> <p>30 millions d'euros d'aides directes : Fonds de premier secours, Hauts-de-France prévention et avances remboursables régionales.</p> <p>36 millions d'euros de prêts Région/BPI : prêt régional</p>	<p><b>La Région se mobilise en faveur des commerçants, artisans et entreprises régionales (prêts, subventions, aides directes etc).</b></p> <p>La Région déploie aussi avec ses partenaires – BPI France, Fonds Régional de Garantie et France Active – des capacités exceptionnelles de garantie afin de soutenir un</p>	<p><b>Mesures complémentaires prévoyant des taux nuls, des différés et des amortissements allongés</b></p> <p>Jusqu'au 31 octobre 2020, de manière exceptionnelle, pour les entreprises impactées par la crise liée au Covid-19, les dispositifs régionaux seront assouplis afin de permettre un renforcement rapide de leur trésorerie. Ceci notamment via des taux à 0 %, des allongements</p>	

20/04/2020



	<p><b>de revitalisation et Prêt Rebond.</b></p> <p><b>18 millions d'euros de contribution au titre du fonds national de solidarité pour le mois de mars, soit potentiellement 54 millions d'euros (mars, avril et mai).</b></p> <p><b>1 million d'euros pour les associations et l'économie sociale et solidaire en difficulté via le DASESS (géré par France active )</b></p> <p><b>Doublement des capacités de garantie régionale via la BPI, le fonds régional de garantie et France active soit 80 millions d'euros d'encours garantissables).</b></p>	<p>doublement du volume d'encours de crédits et de permettre aux banques de jouer leur rôle majeur dans le financement de l'économie.</p>	<p>de remboursement (jusqu'à 6 ans) et des différés de remboursement supplémentaires.</p> <p><b>Réaménagement des créances régionales</b></p> <p>Suspension de l'ensemble de ses prélèvements concernant les entreprises aidées par la Région, soit plus de 6 millions d'euros d'échéances (de mars à mai 2020</p>	
<b>NORMANDIE</b>	<b>10,5 millions d'euros versés au fonds national de solidarité</b>	En parallèle au fonds national de solidarité, la Région Normandie	La Région Normandie a décidé de reporter de six mois les échéances des créances	

20/04/2020



	<p><b>10 millions d'euros supplémentaires sont prévus par la Région pour alimenter le dispositif Prêt COVID qui puisera, par ailleurs, dans les crédits initialement prévus (environ 40 millions d'euros) pour les dispositifs régionaux classiques, comme les « Impulsions »</b></p> <p><b>12 millions d'euros pour les reports de créances régionales</b></p>	<p>travaille sur la création d'un fonds de solidarité régional qui permettra aux entreprises normandes d'être soutenues plus fortement pour passer cette période sans activité et rebondir dans les meilleures conditions à la sortie de crise.</p> <p><b>Création d'un Prêt COVID 19-Trésorerie :</b> Mobilisation d'une aide à la trésorerie en contrepartie d'un prêt bancaire remboursable sur 4 ans avec un différé de 1 an. Cet outil s'adresse aux entreprises de toute taille. ;</p>	<p>régionales sur le remboursement des aides économiques de la Région (dispositifs « Impulsions » et « ARME »). Plus de 600 entreprises devraient être bénéficiaires de cette mesure.</p> <p><b>Modification du Fonds Régional de Garantie :</b></p> <p>Opéré via BPI, ce fonds permet normalement d'obtenir une garantie à hauteur de 70 % (dans la limite de 714 000 euros, dont la moitié Région) du financement sollicité pour un projet auprès des banques par une PME normande. Il a été décidé d'augmenter ce plafond de garantie à 90 % sur tous les nouveaux prêts (pour un prêt accordé de 3 à 7 ans) ;</p> <p><b>Modification du Prêt Croissance TPE</b> qui sera désormais accessible aux entreprises ne pouvant justifier de 3 ans d'existence.</p>	
--	---	--	--	--

20/04/2020



<p><b>NOUVELLE-AQUITAINE</b></p>	<p><b>Mobilisation de 20 millions d'euros pour le fonds national de solidarité</b></p> <p><b>10 millions € pour abonder les Prêts rebonds</b></p> <p><b>15 millions d'euros pour le fonds d'aide d'urgence.</b></p>	<p>La Région déploie un fonds d'aide d'urgence de 15 millions d'euros sous forme de subventions ou d'avances remboursables, pour aider les entreprises régionales en difficulté non éligibles au FNS et au dispositif Prêt rebond</p>	<p>La Région met en place plusieurs mesures complémentaires en faveur des entreprises :</p> <p>Moratoire d'un an sur les remboursements des avances remboursables de la Région : 11 millions d'euros sur l'année 2020 (report de 344 échéances concernant 257 structures)</p> <p>Augmentation du niveau des acomptes versés aux TPE/PME/ETI</p>	<p>Une enveloppe de <b>10 millions abondera les Prêts Rebond</b> gérés par la Banque Publique d'investissement (Bpifrance). Ils permettront avec un fort effet levier d'améliorer rapidement la trésorerie des entreprises.</p>
<p><b>PACA</b></p> <p><b>En plus des aides de l'État, près de 50 millions d'euros</b></p>	<p><b>Mobilisation de 18 millions d'euros pour le fonds national de solidarité</b></p>	<p>Crée par la Région PACA et la Banque des Territoires, un prêt complémentaire pour les entreprises et associations de -</p>	<p><b>Report des échéances de remboursement des prêts et des avances remboursables</b></p>	<p>Annonce de 17 M€ pour la relocalisation d'activités industrielles (fonds post COVID)</p>

20/04/2020







		<p><b>L'Etat et la Région PACA ont également lancé un « Plan Pêche »</b>. Ce « Plan Pêche État / Région » se compose de mesures mises en place par l'État et la Région relevant des dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté complété par des mesures spécifiques à la filière pêche.</p> <p><b>Le plan prévoit :</b></p> <p><b>La prise en charge des salaires des marins et capitaines de navires de pêche salariés, dans le cadre du chômage partiel mis en place par l'Etat et ouvert au secteur de la pêche.</b></p> <p><b>Le mécanisme de prêt bancaire de la BPI-France (ou dans les banques traditionnelles), garanti par l'Etat, doit notamment permettre d'assurer la trésorerie des entreprises, en</b></p>		
--	--	--	--	--

20/04/2020



		<p>attendant le versement des différentes aides.</p> <p>Le Fonds National de Solidarité (FNS) pour toutes les entreprises de pêche de moins d'1M d'€ de chiffres d'affaires pouvant justifier d'une comptabilité, et dont le chiffre d'affaires a baissé d'au moins 50 % entre le mois de mars 2019 et mars 2020, pour tous (d'un montant de 1500€) pouvant être abondé d'un soutien complémentaire de 2000€ pour les situations les plus difficiles afin d'éviter la faillite.</p> <p>Possibilité de report d'échéances sociales et fiscales : report de la date de paiement des cotisations, ainsi que la suspension de leurs impôts et cotisations sociales (jusqu'à trois mois, sans qu'aucune pénalité ne soit appliquée).</p>		
--	--	---	--	--

20/04/2020



		Possibilité de suspension de certaines factures (factures d'eau, de gaz, d'électricité et de loyers dans le cadre d'un geste demandé aux bailleurs et aux fournisseurs d'énergie pour les petites entreprises les plus en difficulté).		
OCCITANIE		<p>L'Etat et la Région Occitanie ont lancé un « Plan Pêche » doté de dispositifs complémentaires aux dispositifs nationaux et adaptés aux besoins spécifiques de la pêche et de la conchyliculture.</p> <p>La prise en charge des salaires des marins et capitaines de navires de pêche salariés, dans le cadre du chômage partiel mis en place par l'Etat et ouvert au secteur de la pêche.</p>	<p>Report du plan de remboursement des avances remboursables en cours et déjà accordées par la Région à des entreprises d'Occitanie, pour une durée de 6 mois à compter du 1er avril.</p> <p>Exonérations des loyers pour les entreprises hébergées dans les pépinières régionales : dès le mois de mars 2020 pour les 3 pépinières en gestion Région (Montauban, Martres Tolosan, Réalis à Montpellier).</p> <p>Prêts de trésorerie : La Région Occitanie en partenariat avec Bpifrance garantit à 80% des</p>	Prêt Rebond à 0% pour les PME à partir d'un an d'existence (et avec un bilan), lancé par la Région et Bpifrance

20/04/2020



		<p><b>Le mécanisme de prêt bancaire de la BPI-France (ou dans les banques traditionnelles), garanti par l'Etat, doit notamment permettre d'assurer la trésorerie des entreprises, en attendant le versement des différentes aides.</b></p> <p><b>Le Fonds National de Solidarité (FNS) pour toutes les entreprises de pêche de moins d'1M d'€ de chiffres d'affaires pouvant justifier d'une comptabilité, et dont le chiffre d'affaires a baissé d'au moins 50 % entre le mois de mars 2019 et mars 2020, pour tous (d'un montant de 1500€) pouvant être abondé d'un soutien complémentaire de 2000€ pour les situations les plus difficiles afin d'éviter la faillite.</b></p>	<p>prêts de trésorerie pour des prêts inférieurs à 300 K€..</p> <p>Lancement du plan « Former plutôt que licencier » pour permettre aux entreprises bénéficiant du chômage partiel de s'inscrire dans un plan de formation afin de conserver les compétences.</p>	
--	--	--	---	--

20/04/2020



		<p>Possibilité de report d'échéances sociales et fiscales : report de la date de paiement des cotisations, ainsi que la suspension de leurs impôts et cotisations sociales (jusqu'à trois mois, sans qu'aucune pénalité ne soit appliquée).</p> <p>Possibilité de suspension de certaines factures (factures d'eau, de gaz, d'électricité et de loyers dans le cadre d'un geste demandé aux bailleurs et aux fournisseurs d'énergie pour les petites entreprises les plus en difficulté).</p> <p>Pour aider spécifiquement les petits métiers la Région Occitanie met en place un Fonds de Solidarité Pêche qui prévoit l'attribution d'une</p>		
--	--	---	--	--



20/04/2020

		<p>aide de 1 500€ pour ceux qui ne peuvent prétendre au Fond National de Solidarité et l'attribution d'un complément sur les charges fixes allant de 500 à 1 500€. Par ailleurs, la commercialisation des produits de la pêche et des coquillages est encouragée avec l'appui de l'État et de la Région, sur le site <a href="http://www.solidarite-occitanie-alimentation.fr">www.solidarite-occitanie-alimentation.fr</a> pour la livraison à domicile.</p>		
<b>PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<p>56 millions d'euros seront consacrés au soutien de l'économie locale.</p> <p>Ces dispositifs grâce à l'effet de levier et aux dispositifs de garantie, permettront d'accorder</p>	<p>Abondement à hauteur de 12 M€ du fonds national de solidarité.</p> <p>Création d'un fonds territorial de résilience de 32 M€ destiné aux petites</p>	<p>Dès le 1er avril, la Région a reporté les avances remboursables en cours et dues pour les 6 prochains mois.</p> <p>15 M€ d'euros de garanties de prêts avec le dispositif Pays de la Loire Garantie. Destiné à</p>	<p>Création, par la Région et BPI, du prêt Rebond doté de 12 M€ de prêt à taux zéro. Destiné aux PME, le prêt Rebond leur permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 10 000 à 300 000€. Ce</p>

Supprimé: . ¶



20/04/2020

	<p><b>325M€ de prêts aux entreprises ligériennes.</b></p>	<p>entreprises (non éligibles au fonds national de solidarité ) en partenariat avec la Banque des territoires. L'aide prend la forme d'une avance remboursable.</p>	<p>l'ensemble des TPE, PME – PMI et ETI, Pays de la Loire Garantie est un dispositif de garantie de prêts porté à 80% (au lieu de 70%) du montant garanti et co-financé par la Région des Pays de la Loire et BPI. Ces 10M€ de fonds régionaux visent à rendre possible, aux côtés de BPI, 205M€ de prêts bancaires.</p> <p>15 millions d'euros de prêts en trésorerie sans garantie avec le dispositif Pays de la Loire Redéploiement. Destiné à l'ensemble des PME – PMI et ETI, Pays de la Loire Redéploiement permet de souscrire un prêt de 50 000 à 500 000€, à un taux TEG de 2,03% sans garantie ni coûts additionnels. Grâce à l'effet de levier, ces 15M€ devraient permettre l'octroi de 60M€ de prêts.</p> <p>2 M€ d'euros avec le nouveau dispositif Pays de la Loire Fonds d'urgence événements portant à 4,3 M€ le soutien financier</p>	<p>qui permet de déployer <b>60 millions d'euros de prêt au total</b>, grâce à l'effet de levier des contre-parties bancaires.</p>
--	---	---	---	--

Supprimé: ¶  
.¶



			régional global pour les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs	
<b>GUADELOUPE</b>	<p><b>Mobilisation pour le fonds national de solidarité d'1 M€</b></p> <p>Fonds de garantie des prêts bancaires à hauteur de 10 M€.</p>	<p>La collectivité met en place un prêt rebond de 5 millions d'euros. Destiné aux TPE et aux PME, ce prêt rebond permettra aux entreprises guadeloupéennes de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 10000 à 300000€, pour une durée de 7 ans, avec un différé de 2 ans.</p> <p>Pour les entreprises de l'économie bleue, non éligible au fonds de solidarité nationale, notamment les entreprises de la pêche et de l'aquaculture, la collectivité régionale met en place d'un dispositif d'aide spécifique et adapté aux besoins, co-construit avec les socio-professionnels.</p>		

20/04/2020



MARTINIQUE	<p><b>Le volume global de ces mesures économiques pourraient représenter 60 à 70 millions euros, en mobilisant notamment les Fonds Européens, les partenariats avec l'Etat, et aussi en redéployant certains crédits budgétaires de la CTM</b></p>	<p><b>Mise en place d'un dispositif complémentaire d'aide aux entreprises</b> en complément du dispositif étatique. Il répond à l'urgence des petites entreprises victimes de la crise.</p> <p><b>Création d'un prêt territorial Covid-19</b>, financé en partie sur des fonds recyclés appelé à répondre à l'urgence de financement des très petites entreprises.</p> <p><b>Contractualisation avec la BPI des prêts rebonds</b>, dans une configuration permettant la prise en charge de la réalité des fonds propres de nos entreprises et fléchés sur le financement du Besoin en fonds de roulement (BFR).</p> <p><b>Assouplissement des règles de mises en œuvre des fonds européens</b> notamment en termes de dépenses, de taux, de formalismes administratifs</p>		
------------	--	--	--	--

20/04/2020



		pour répondre aux exigences de la conjoncture		
		<b>Exonération des droits d'octroi de mer sur certains produits.</b>		
<b>GUYANE</b>		<b>Création d'un fonds de 8,7M€ pour accompagner les entreprises guyanaises impactées par les effets de la crise, en particulier la filière pêche.</b> Ce fonds qui s'élève à ce jour à 8,7 millions d'euros est financé par la CTG et les 4 EPCI de Guyane.		
<b>LA REUNION</b>	<b>Environ 50 M€</b>	<b>Création d'un fonds de soutien réunionnais</b>  A l'image de celui mis en place par la Collectivité Régionale lors de la crise des GJ, <b>ce fonds très simple et rapide à mobiliser permettra aux</b>		<b>Création d'un Fonds de Rebond Région /Bpifrance</b>  Ce Prêt qui doit être associé à un partenariat financier, à raison de 1 pour 1, sous forme soit : ▶ de concours bancaire

20/04/2020



		<p><b>TPE de la Réunion de disposer d'une subvention allant de 1.000 à 2.500€ en fonction de leur tranche de chiffre d'affaires.</b> L'ensemble du dispositif sera dématérialisé et géré directement par la Direction des Affaires Economiques à la Région. Il est <b>cumulable avec le dispositif du Fonds de Solidarité Nationale</b>, afin de permettre aux entreprises concernées de disposer très rapidement d'une enveloppe globale comprise entre 2.500 et 4.000€.</p> <p><b>Renforcement par la Région du Fonds de Garantie à la Trésorerie de Bpifrance</b></p> <p>Ce fonds a pour vocation de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des PME, notamment par consolidation à moyen terme des concours</p>		<p>d'une durée de 4 ans minimum ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ ou d'apports des actionnaires et/ou des sociétés de capital-risque ;</li> <li>▶ ou d'apports en quasi fonds propres (Prêts Participatifs, obligations convertibles en actions). Aucune garantie ne sera demandée sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant.</li> </ul> <p><b>Il s'agit d'un dispositif pour renforcer la trésorerie (hors opération de création, de transmission) des entreprises, à destination des PME au sens de la réglementation européenne de plus de 1 an qui rencontrent :</b></p>
--	--	--	--	---



		<p>bancaires à court terme.  <b>Pour les projets de renforcement de la trésorerie, la quotité globale de garantie sera portée à 90% par Bpifrance pour les prêts moyens longs termes des TPE et PME, contre 70% actuellement.</b></p> <p><b>Par mobilisation des fonds FEDER, la Région entend apporter le complément de 10% pour garantir à 100% les concours bancaires de trésorerie</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle (et non structurelle) ou ;</li> <li>• Une situation de fragilité temporaire dans le contexte de crise sanitaire lié au COVID 19.</li> </ul> <p>L'assiette du Prêt « Rebond » est constituée prioritairement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), recrutement et formation de l'équipe commerciale, frais de prospection, dépenses de publicité...</li> <li>• Des investissements corporels ayant une faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres,</li> </ul>
--	--	--	--	---

20/04/2020



				matériel informatique,
--	--	--	--	------------------------

20/04/2020

